



DÉCISION N° 2022/17

PORTANT DELEGATION PONCTUELLE DE SIGNATURE DE LA DIRECTRICE GENERALE

A MONSIEUR THIERRY SABADEL

La directrice générale de l'établissement public foncier d'Occitanie,

Vu les articles L.321-11 et R.321-9 du code de l'urbanisme ;

Vu le décret modifié n° 2008-670 du 2 juillet 2008 portant création de l'établissement public foncier d'Occitanie, notamment son article 12 ;

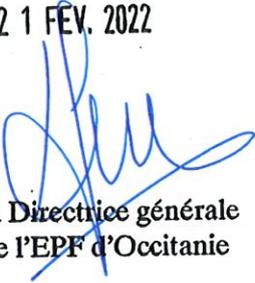
Vu l'arrêté ministériel du 10 mars 2017 portant nomination de la directrice générale de l'EPF d'Occitanie ;

DÉCIDE

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Monsieur Thierry SABADEL, directeur foncier Est, à l'effet de signer l'acte authentique établi en l'étude de Maître Catherine Pujol, notaire au sein de la société dénommée Office Notarial de Baillargues (ONB), au titre duquel l'EPF d'Occitanie procède à l'acquisition de la parcelle cadastrée section DL n°15 sise sur la commune de Mauguio pour un montant de 600 000€ (six cent mille euros).

Article 2 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de l'Etablissement public foncier d'Occitanie et notifiée à l'intéressé.

Montpellier, le 21 FEV. 2022


La Directrice générale
de l'EPF d'Occitanie

Sophie LAFENÊTRE